



# UN SALAIRE à la tête du client...

**Les Organisations Syndicales se réunissent mensuellement en Commission Paritaire au siège de la FHP (Fédération Hospitalière Privée). Aujourd'hui les motifs d'insatisfaction et les raisons d'exprimer notre mécontentement ne manquent pas. Nul besoin de catalogue pour illustrer les réalités de nos conditions de vie et de travail dégradées...**

Les négociations salariales au niveau de la FHP sont au point mort depuis de nombreuses années.



**15% de perte  
du pouvoir d'achat  
depuis 10 années !!!**

Lors de la Commission Mixte Paritaire du mois de novembre 2013, la FHP exprime son désir de revoir la grille de classifications et veut avancer à marche forcée pour la mettre à exécution au 1er juin 2014.

<b>NOS REVENDICATIONS</b>	<b>LA RÉPONSE DE LA FHP</b>
Le rétablissement de la RAG (Revenu Annuel Garanti) pour tous	Aucune augmentation de la valeur du point avant « la refonte de la grille (coefficients) »
L'augmentation de tous les coefficients de 32 points pour repositionner le 1 <sup>er</sup> coefficient au niveau du SMIC et maintenir l'évolution catégorielle sans tassement de la grille.	<ul style="list-style-type: none"><li>• La suppression de la valeur du point.</li><li>• La création d'un salaire annuelle de référence par métier.</li><li>• Une évolution de carrière dans l'emploi : remplacement des groupes A et B par des niveaux 1,2 et 3.</li></ul>
L'harmonisation de l'ancienneté entre les filières	La création d'un salaire annuel d'ancienneté.
Le déplafonnement de l'ancienneté	

**L'ÉVOLUTION DES SALAIRES POURRAIT SE FAIRE PAR MÉTIER SELON LES BESOINS DE LA BRANCHE ET/OU DES ÉTABLISSEMENTS.**

**Comment les organisations syndicales pourraient-elles accepter une telle remise en cause de la convention collective où les salarié-e-s seraient mis en concurrence ?**

La FHP joue la montre, sa réelle intention ne serait t'elle pas de dénoncer à plus ou moins long terme la convention collective

et en rendre responsable les organisations syndicales ? Tout le laisse penser.

Nous assistons régulièrement à un simulacre de négociation. La FHP transmet des informations au compte-goutte. Elle prétend attendre nos propositions, mais laisse entendre que les décisions sont déjà prises. Nous nous confrontons à des interlocuteurs qui n'ont aucun pouvoir décisionnaire. Ils sont aux ordres de leur organe dirigeant (COMEX).

Salaires,  
Qualifications...  
**AGIR**  
avec  
cgt



**Afin de pouvoir négocier efficacement, nous avons besoin d'une forte mobilisation de tous les salarié-e-s.**

# LA CGT RESTERA TRÈS VIGILANTE SUR LES PROPOSITIONS DE LA FHP.



☞ Nous vous proposons le plan de mobilisation suivant :

- Distribution de la pétition (que nous remettrons lors de la réunion de négociation de la Commission Mixte Paritaire de la FHP du mois de mai) le 26 mars 2014 dans l'ensemble des établissements,
- Mobilisation lors de la Commission Mixte Paritaire du 25 Juin 2014.

**Nous devons être prêts à organiser une action et à faire entendre nos revendications !**

☞ **MOBILISONS NOUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISONS UN RASSEMBLEMENT DEVANT LES LOCAUX DE LA FHP LORS DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE DU 25 JUIN 2014.**



**POUR FAIRE ABOUTIR NOS REVENDICATIONS, SIGNONS MASSIVEMENT LA PÉTITION :**

Nom - Prénom	Employeur	Ville	Signature

## Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**